17e ANNÉE — N° 38. 20 CENTIMES LE NUMÉRO SAMEDI, 7 AVRIL 1877.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 m matin.	5 h. 10 m matin.	6 h. 53 m matin.	10 h. 12 m matin.	10 h. 28 m matin.	10 h. 45 m matin.	4 h. 27 m soir.	12 h. 45 m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20 m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m matin.

Cahors, 7 Avril.

Le Conseil général du Lot se réunit après-demain lundi, 9 avril, en même temps que tous les autres Conseils généraux.

Cette session aura, sur tous les points de la France, une importance exceptionnelle. Les intérêts départementaux qui y seront débattus ne sont pas aussi étendus que ceux de la grande session du mois d'août; mais, dans leurs entretiens particuliers en dehors des séances officielles, les représentants cantonaux auront à se préoccuper de l'avenir de nos institutions, et à échanger leurs idées sur les moyens les plus efficaces de faire triompher la cause de l'ordre légal, de la liberté et de la conservation dans les prochaines élections pour le renouvellement des Conseils généraux et des Conseils municipaux.

Il ne faut pas oublier, en effet, que les conseillers généraux et les conseillers municipaux qui seront nommés aux élections prochaines seront appelés à prendre part aux élections sénatoriales de 1879. Dans le renouvellement par tiers des sénateurs, la série sortant en 1879 est la série B, qui compte à peu près en entier la minorité bonapartiste du Sénat, et seulement 21 membres du centre-gauche et du centre-droit constitutionnel. On sait que le département du Lot fait partie de cette série B.

Nous ne croyons pas qu'il y ait quelque chose de plus indispensable pour la France, que de travailler à exclure absolument les bonapartistes. Ils sont non-seulement une protestation vivante contre la loi, mais aussi une protestation contre la paix de l'extérieur et la pratique du libre gouvernement à l'intérieur. Il a suffi de dix-huit années de pouvoir entre les mains de leur dynastie, pour que la glorieuse et traditionnelle influence de la France se soit effondrée. Eux seuls et leur dynastie parjure sont responsables des incertitudes de notre lendemain, au milieu des événements qui se produisent en Europe.

Dans ces heures de décadence qui se précipitent de 1852 à 1870, le gouvernement qui s'était installé par le crime, s'efforçait d'imposer silence au pays en déclarant qu'il donnait satisfaction aux intérêts purement matériels. Les masses crédules ne voyaient pas que la cause vraie de l'amélioration dans le bien-être n'était autre que la transformation du monde par la vapeur et l'électricité, c'est-à-dire par la suppression des distances, et que tout autre gouvernement que celui d'un Bonaparte eût réalisé des merveilles, tandis que nous restions bien au-dessous de l'Angleterre, de la Suisse et de l'Allemagne pour la construction des voies ferrées et des télégraphes.

Mais ce que nous devons constater

Ainsi donc, ce n'est pas seulement le sentiment français, le sentiment de la grande patrie humiliée par les Bonaparte, c'est aussi le sentiment départemental et local, le vulgaire instinct de nos intérêts directement personnels, qui doivent diriger dorénavant nos actes et nos votes.

Nous souhaitons que nos conseillers généraux, appartenant à toutes les opinions hostiles à l'Empire, se mettent d'accord pour qu'il se forme dès ce moment une ligue au milieu de nous contre les candidats bonapartistes, pour le conseil général et les conseils municipaux, aux élections des mois de juillet et de novembre prochain. Qu'on lise plus loin les détails relatifs à l'échec de M. Noubel, comme conseiller général dans le canton de Tournon, limitrophe du Lot. Un grand exemple a été donné par ce canton, qui vient d'attirer sur lui l'attention reconnaissante de tous les journaux et de tous les esprits indépendants. Cet exemple doit nous encourager et nous guider.

L'année dernière, le Lot a nommé des représentants hostiles à la Constitution, c'est-à-dire ennemis du Gouvernement. Nous avons déjà dit et nous répétons que c'est une situation bien défavorable pour un département comme le nôtre, qui a tant besoin de ne pas protester contre le sentiment de la France qui ne veut point des Bonaparte. Il faut absolument qu'il saisisse l'occasion qui lui est offerte. Nous avons confiance qu'il ne faillira pas à ce devoir, et nous prions instamment tous nos conseillers généraux, adversaires de l'Empire, de se réunir et de s'entendre pour semer autour d'eux le bon conseil et la bonne parole.

CORRESPONDANCE

Versailles, 6 avril 1877.

La dissolution du comité catholique de Paris a produit dans le monde religieux une impression qui est loin d'être calmée. Je n'entreprendrai pas de discuter la mesure prise par le ministre de l'intérieur. Toutefois, je crois qu'il est bon de rappeler, en écartant préalablement du débat, tout espèce de parti-pris, qu'en agissant ainsi le gouvernement a voulu se mettre à l'abri de toute récrimination de la part des républicains, et que son but a été de bien établir qu'il entendait traiter sur le même pied d'égalité les associations catholiques aussi bien que les associations laïques. On se rappelle, en effet, que l'année dernière, au cours d'une des sessions parlementaires, M. Lockroy réclama pour les chambres syndicales d'ouvriers, le droit d'association ou, si vous aimez mieux, d'affiliation. M. de Marcère, alors ministre de l'intérieur, répondit par un refus et démontra le danger qu'il y aurait à permettre la fédération des chambres syndicales.

Le parti conservateur approuva la réponse du ministre et la doctrine qu'il avait émise sur la question. Or, c'est précisément l'application de cette doctrine que M. J. Simon vient de faire en prenant l'arrêté qui a dissous le comité catholique. il n'a pas entendu refuser aux catholiques le droit de s'associer, mais il a voulu établir le droit qu'avait le gouvernement de s'opposer à l'affiliation des cercles catholiques entre eux. J'ai tenu à bien préciser ce point, et je crois qu'il serait injuste d'avoir voulu prêter à M. Jules Simon des intentions qu'il n'a certainement pas eues. On sait d'ailleurs que M. Jules Simon, tout en professant la doctrine de la libre pensée, a toujours manifesté pour le catholicisme des sentiments de tolérance qui lui ont plusieurs fois mérité les reproches de ses coreligionnaires politiques.

Il est une autre question qui préoccupe également l'opinion publique; je veux parler du renouvellement des conseils municipaux.

On se rappelle que d'après la loi municipale de 1855, les municipalités devaient être renouvelées tous les six ans. En 1871, une loi organique de l'Assemblée nationale décréta que ce renouvellement aurait lieu tous les trois ans. Or, actuellement deux opinions ou plutôt deux interprétations sont en présence. Les uns estiment que la loi organique de 1871 a été une loi d'exception qui n'a *statué que pour une fois*, et que par conséquent nous sommes encore sous l'empire de la loi de 1855, c'est-à-dire que les conseils municipaux ne doivent être renouvelés qu'en 1880. Les autres pensent, au contraire, que la loi organique municipale de 1871 a virtuellement abrogé le décret de 1875; que la loi de 1871 est toujours en vigueur et qu'en conséquence, les élections municipales ayant eu lieu en 1874, le gouvernement doit procéder avant la fin de l'année actuelle, au renouvellement des municipalités. Je crois savoir que le gouvernement s'est rangé à cette dernière opinion, et qu'il a été décidé que les élections municipales auraient lieu dans le courant de 1877.

M. Jules Simon sera de retour à Paris dimanche matin.

On assure que dans le conseil qui sera tenu lundi, M. le garde des sceaux soumettra à la signature du Président de la République la première partie du mouvement judiciaire, dont il est depuis longtemps question.

Le tribunal correctionnel de Paris (8e Chambre) a condamné aujourd'hui M. Paul de Cassagnac à 2 mois de prison et 3,000 fr. d'amende. M. Piel, gérant du journal *le Pays* a été condamné à 1,000 fr. d'amende.

Le *Radical* est poursuivi pour outrage aux bonnes mœurs à l'occasion de la publication de la gaudriole chantée au fameux banquet du *Gras double*.

C'est le samedi soir, 31 mars, que le prince de Bismarck écrivit à l'empereur d'Allemagne pour lui donner sa démission. Le prince impérial se rendit aussitôt, par ordre de son père, auprès du prince de Bismarck, et lui déclara que sa démission ne serait pas acceptée. Le chancelier refusa d'abord de la retirer; il allégua ses crises nerveuses et ses douleurs rhumatismales. Sur les instances directes de l'empereur Guillaume, il a fini cependant par céder; mais à la condition d'avoir un an de congé, et il a annoncé son intention de partir immédiatement pour Varzin.

Le *Journal des Débats* a publié la dépêche explicative suivante :

« Je puis vous assurer de bonne source que la retraite du prince de Bismarck a plusieurs causes, qui sont d'abord son état de santé, puis certaines difficultés intérieures, et enfin les démêlés au sujet du général Stosch. Le prince prend un congé d'un an et se retire à Varzin, accompagné de son fils comme secrétaire particulier. Tous les bruits relatifs à un dissentiment avec le prince héritier sont erronés; il règne entre ces deux importants personnages les meilleurs et les plus cordiaux rapports. Le prince de Bismarck n'aura pas de successeur; son ressort sera divisé en deux départements, celui des affaires étrangères aura M. de Bülow comme chef, celui de l'intérieur aura M. Camphausen. »

D'après le *Français* et d'autres journaux, la presse ne saurait en cette circonstance, user de trop de prudence et de circonspection. Il convient qu'elle attende pour apprécier les causes vraies et la portée réelle de l'évènement. Ce ne serait pas la première fois, d'ailleurs, que M. de Bismarck aurait fait une fausse sortie.

L'élection de Tournon, qui a été une défaite pour le parti bonapartiste, inspire à la *Gazette de France* les excellentes réflexions qui suivent et dont nous recommandons spécialement la lecture à ceux qui seraient tentés de se laisser prendre aux tartuferies des bonapartistes.

« On sait quel est le jeu des bonapartistes : faire échec par tous les moyens aux candidats royalistes, ne laisser en présence que les partis révolutionnaires, pour persuader au pays qu'il n'y a plus à choisir entre la démocratie césarienne et la démocratie républicaine.

« Partout où un candidat royaliste se porte, les bonapartistes lui refusent leurs voix, se répandent en calomnies contre lui, rééditant tous les mensonges que la haine révolutionnaire a pu inventer contre la monarchie française. Ancien régime, privilèges aristocratiques, droits féodaux, dîmes, gabelles,

tout cela, ils s'en vont le colportant de village en village. Dans les régions où ces mensonges ont prise, lorsqu'ils jugent le peuple assez trompé pour n'avoir pas à redouter une candidature royaliste, ils mettent en avant leur candidat, prétendent bénéficier à la fois des voix qu'ils ramassent en flattant les passions révolutionnaires, et de celles qu'ils ont la prétention d'attirer en se posant comme conservateurs.

Pas de royalistes, c'est leur mot d'ordre. On comprend leur but : partout nos amis ont été victimes de la duplicité bonapartiste, et trop souvent ils ont consenti à accepter ce rôle de dupes.

Nous n'avons, pour notre part, cessé de signaler cette manœuvre impérialiste et de la dénoncer à nos amis.

Dans tout l'ouest de la France, dans le sud-est, partout où il y a un parti royaliste nombreux, compact, affrontant la lutte avec des espérances de succès, partout il rencontre, en face de lui et contre lui, le parti bonapartiste, ardent à la calomnie, exploitant les préjugés, les haines, se liguant, au besoin, avec les républicains, pour faire échouer les candidats royalistes. Combien pourrions-nous citer d'élus radicaux qui siégent aujourd'hui à la Chambre des députés et même au Sénat, et qui ne doivent leur succès qu'à l'appoint de voix que les bonapartistes leur ont donné par haine du parti royaliste !

Ce qui s'est passé aux élections politiques, ils le tentent encore, par tous les moyens, aux élections de conseils généraux ; mais, Dieu merci, nos amis commencent à se rendre compte de cette manœuvre, et n'entendent pas servir de marchepied à ces faux conservateurs qui les écartent, espérant, en les faisant échouer d'abord, en se substituant plus tard à eux, accaparer le pouvoir et demeurer comme les seuls représentants de la réaction anti-républicaine.

Que s'est-il passé dans le canton de Tournon ? Ce qui s'est passé dans toutes les élections où un candidat royaliste se trouvait en face d'un candidat républicain.

Il y avait dans ce canton de Tournon un homme jouissant de la plus haute et de la plus légitime considération, M. de Pousargues, royaliste ; il pose sa candidature contre celle du candidat républicain, M. Roux. Dans le canton, pas une personnalité bonapartiste ne se rencontre pour affronter le scrutin. C'était une lutte purement locale, et le succès du conservateur pouvait être considéré comme certain.

Voilà ce que les bonapartistes ne pouvaient tolérer ; ils imaginèrent alors d'aller quérir un des plus violents et des plus compromis de leur parti, M. Noubel, étranger au canton, n'ayant aucun intérêt dans cette partie de l'arrondissement.

Tout aussitôt, les bonapartistes transforment en lutte politique cette élection à un siége de conseiller général. La personnalité de M. de Pousargues était trop au-dessus de leurs calomnies pour qu'ils s'attaquent directement à lui ; alors, ils s'en vont dans le canton, réveillant les haines, excitant les divisions, évoquant contre le candidat royaliste les mensonges habituels sur le retour de la féodalité, les privilèges de l'ancien régime, exploitant les préjugés, se livrant à la propagande révolutionnaire qui leur est ordinaire ; on les voyait arrogants, se vantant de confondre leurs adversaires, de sortir triomphants au premier tour, déclarant qu'il n'y avait qu'eux, eux seuls bonapartistes, capables de rassurer les intérêts, de vaincre la république ; ils n'avaient qu'à paraître, et leurs adversaires n'étaient plus !

Le scrutin a lieu. O déception ! les deux candidats anti-bonapartistes réunissent 1,034, M. Noubel 631 seulement ; c'était une déroute !

Un second tour devait avoir lieu ; M. de Pousargues avait obtenu près de 400 voix ; il leur fallait ces voix pour triompher.

Tout aussitôt les bonapartistes se retournent, aussi hypocrites le lendemain qu'ils étaient arrogants la veille ! Il fallait les entendre flattant, caressant ces bons, ces honnêtes royalistes ; tout était perdu si on ne réunissait pas les forces anti-républicaines ; après avoir insulté, on flattait ; après avoir affirmé que l'on suffisait à vaincre, on s'humiliait pour recouvrer les voix de ces hommes d'ancien régime, ces partisans de la féodalité ; on avait été odieux au premier tour, à force de calomnie et d'arrogance ; on était piteux, avant le second, à force de platitude et d'hypocrisie.

M. de Pousargues se retire, écœuré de la façon dont les faux conservateurs du bonapartisme l'avaient combattu.

L'élection a eu lieu ; M. Noubel est vaincu !

Il fallait une leçon à ces exploiteurs du suffrage universel.

*
* *

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le candidat républicain à Tournon a eu besoin d'un certain nombre de voix en quelque sorte locales et qui, après être allées d'abord à M. de Pousargues, sont revenues ensuite au candidat libéral puur consommer la défaite de son concurrent bonapartiste.

Nous croyons que des incidents de ce genre peuvent être plus fréquents qu'on ne le pense communément, surtout dans des pays de campagne où l'on n'a pas coutume de faire de la politique quintessenciée et raffinée. A la veille du renouvellement partiel des conseils généraux, il y a là une règle dont la pratique serait facile, à la condition seulement que les républicains consentissent à se départir d'un certain esprit d'exclusivisme. Nous constaterons volontiers qu'aux élections sénatoriales ils ont voté pour des candidats simplement conservateurs dans la Haute-Garonne notamment et dans le Pas-de-Calais. La même campagne est à reprendre, quoique dans un cadre moins restreint, mais sur les mêmes bases qui sont l'exclusion des partis extrêmes et la reconstitution de l'union libérale.

*
* *

Le principal organe du bonapartisme dans le Sud-Ouest, le *Journal de Bordeaux*, s'exprime ainsi au sujet de l'échec de M. Noubel :

Aujourd'hui, la majorité est déplacée dans l'assemblée départementale, les républicains triomphent grâce au concours des légitimistes, qui ont préféré voir passer un républicain qu'un conservateur aussi énergiquement accentué que l'honorable M. Noubel.

Nous ne pouvons rien désirer de mieux que cet aveu, et nous ne voulons pas nous arrêter à l'étrange qualification de *conservateur* donnée à un candidat.... bonapartiste.

Les légitimistes de Lot-et-Garonne ont compris que tous les hommes de bonne volonté ont une place sur le terrain de la République. Cette forme de gouvernement ne repousse aucune adhésion loyale ; mais ce qui est inadmissible c'est que le parti dont les anciens rois ont fait la France, puisse jamais accepter une dynastie qui l'a défaite.

La *Gazette de France* dit que M. Noubel et ses amis ont obtenu ce qu'ils avaient bien mérité. Elle rappelle ce mot de M. Rouher publié dans l'*Ordre* : Pas d'alliances !

Elle rappelle aussi ces paroles du prince Louis à Chilehurst, insérées dans le *Journal de Bordeaux* : « Combattez avec une égale énergie « les légitimistes et les républicains. »

Enfin, elle rappelle le procès-verbal d'une réunion bonapartiste où il fut décidé qu'entre les monarchistes et les radicaux on voterait pour les radicaux.

INFORMATIONS

Dimanche matin, plusieurs milliers d'hommes étaient réunis dans la vaste nef et les bas côtés de Notre-Dame, à Paris, pour la communion générale, qui a lieu tous les ans, le jour de Pâques, dans cette basilique.

A sept heures et demie, Mgr Richard, coadjuteur, a commencé une messe basse, durant laquelle on a chanté le *Credo* et plusieurs cantiques avec accompagnement de l'orgue. La communion a été donnée simultanément par deux prêtres, et cette partie de la cérémonie a duré près d'une heure. Le R. P. Monsabré, prédicateur de la station quadragésimale, est ensuite monté en chaire et a fait une courte exhortation. Cette imposante cérémonie s'est terminée par le chant du *Te Deum*.

On évalue à 6,500 le nombre des personnes qui ont fait la communion à Notre-Dame.

L'*Univers* annonce que le Comité catholique de Paris a été dissous par arrêté de M. le préfet de police.

Toutefois, l'arrêté de M. le préfet de police prononçant la dissolution du Cercle catholique de Paris n'a pas empêché la réunion générale des comités catholiques qui était annoncée. Cette réunion a eu lieu ; seulement, afin de se conformer aux prescriptions de la loi, ses promoteurs lui ont donné le caractère d'une réunion privée. Elle a pris simplemement le titre d'assemblée de catholiques. On n'y était admis que sur la présentation d'une lettre d'invitation.

On annonce que M. Louis Veuillot cède la direction de l'*Univers* à M. de Belcastel.

Les motifs de sa retraite tiennent exclusivement à des raisons de santé.

L'éminent écrivain n'en continuera pas moins sa collaboration au journal qu'il a créé, mais d'une façon plus intermittente.

Le Président de la République vient d'approuver un arrêté de M. le maire de Marseille, donnant le nom de rue Thiers à la rue des Petits-Pères, où est né l'ancien président.

Un autre arrêté, donnant le nom de rue Autran à la partie de la rue Montgrand où est né l'auteur de la *Fille d'Eschyle*, doit être également présenté à la sanction du Maréchal.

La candidature de M. Caduc est définitivement posée à Bordeaux contre l'intransigeant M. Mie. M. Caduc n'est pas plus de nos amis que ne l'était M. le pasteur Steeg, et par conséquent nous assistons à cette lutte en spectateurs quasi indifférents. Néanmoins, comme il est de sage politique entre deux maux de toujours choisir le moindre, nous faisons des vœux pour que le champion des doctrines révolutionnaires reste sur le carreau. En revanche, nous ne conservons guère d'illusion. La tentative suprême des opportunistes de Bordeaux est à coup sûr fort honorable, et elle ne saurait manquer de leur attirer les foudres radicales ; mais il faut reconnaître que, dès le début, cette campagne électorale a été aussi malmenée que possible et que la candidature de M. Caduc a le tort de ces concessions de la dernière heure que l'on fait quand il n'est plus temps de conjurer la crise. C'est le grand mot des révolutions : Il est trop tard.

(*Moniteur universel*).

On annonce que M. Jules Simon a quitté Florence et qu'il sera de retour à Paris demain dimanche. Son voyage aura été, comme on voit, de courte durée. Mais on aurait tort, pensons-nous, de croire que M. le président du conseil est rappelé, plus tôt qu'il ne le supposait, par des préoccupations graves. On avait toujours assigné à son absence une limite de quinze jours, qu'il n'a ni abrégée ni dépassée.

Condamnation de M.

[redacted]

ressortir le caractère délictueux :

Qu'à la violence du langage Paul Granier de Cassagnac ajoute l'expression de son mépris pour une Assemblée dont il fait lui-même partie, et qui tient ses pouvoirs de la nation ;

Qu'en énonçant que la conviction des députés républicains tient à une pièce de cent sous et en ajoutant que la honte à 25 fr. par jour, pour eux c'est bien payé et qu'ils la boiraient à moins cher, il commet avec la plus évidente mauvaise foi le délit d'offenses envers l'un des pouvoirs de l'Etat ;

Qu'il prétendrait vainement n'avoir voulu s'adresser qu'à une fraction de l'Assemblée, et non au corps tout entier qui la constitue ;

Mais attendu que l'offense, généralisée dans ses termes envers les députés républicains, s'adresse sinon individuellement à chacun des membres de la Chambre, du moins à la majorité de ceux qui la composent ;

Qu'ainsi elle vise et atteint l'Assemblée elle-même ;

Attendu, en conséquence, que Piel a, en 1877, commis le délit d'offenses envers la Chambre des Députés, et que Paul Granier de Cassagnac s'est rendu complice de ce délit, en aidant et assistant Piel avec connaissance dans les faits qui l'ont préparé, facilité et consommé, et fournis-nt avec connaissance audit Piel les oyens de le commettre ;

Par ces motifs,

Faisant à Piel et à Paul de Cassagnac pplication des articles 2 du décret du mars 1848, 6 de la loi du 29 décembre 875, 59 et 60 du Code pénal,

Condamne Piel en 1,000 fr. d'amende Paul Granier de Cassagnac en deux is d'emprisonnement et 3,000 francs mende ;

Ordonne l'impression et la publication présent jugement en tête de la pre-ère page, et en caractères ordinaires, premier numéro du journal le *Pays* paraîtra après l'expiration des délai ppel ;

Condamne Piel et Paul Granier de Cas-nac solidairement aux dépens ;

Fixe la durée de la contrainte par corp *minimum* déterminé par la loi, s'il y ieu de l'exercer.

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIONALE.

Le ministre de l'intérieur a adressé x préfets une circulaire contenant instructions pour l'organisation ns chaque département des commis-ns locales et de l'inspection médi-e, qui doivent avoir l'assistance des nités départementaux, exercer la veillance établie par la loi du 23 embre, en faveur des enfants au-sous de deux ans élevés, moyennant aire, hors du domicile de leurs pa-ts.

Sur le rapport de M. Jean, le con-municipal d'Albi a décerné le prix l'amour du travail, fondé par M. dière, à MM. Emile Jolibois, archi-te à Albi, et Joseph Tiers, forgeron escure.

Les volontaires sont dans la joie ! r les nombreuses sollicitations qui ont été adressées par les familles volontaires d'un an, à l'occasion congé de quatre jours accordé à jeunes gens pour les fêtes de Pâ-es, le ministre de la guerre vient prolonger ce congé de deux rs.

Le ministre des finances vient d'adresser aux trésoriers-payeurs généraux une circulaire en réponse à la question de savoir si les dispositions du 22 juillet 1839, énonçant que les

certificats de propriété sont sujets au timbre, excepté lorsqu'ils sont produits par les veuves et orphelins de pensionnaires militaires ou par des donataires dépossédés, devaient continuer à recevoir leur application. Le ministre des finances a répondu affirmativement et a prié par dépêche M. le garde des sceaux de vouloir bien donner avis de cette décision à tous les notaires, ainsi qu'aux juges de paix, afin d'éviter toute contestation à cet égard.

La police de Montpellier a opéré mardi matin, dans un garni de cette ville, plusieurs arrestations importantes.

On assure que les papiers trouvés en la possession des individus arrêtés mettront la justice sur la trace d'une bande organisée de voleurs et d'escrocs, qui depuis quelque temps exploitait le midi de la France.

Les malles de ces individus contenaient des effets d'habillements pour divers déguisements, selon les rôles multiples qu'ils avaient à jouer pour leur exploitation.

On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Hier, vers midi, le ciel se couvrit subitement de gros nuages noirs, charriés par un vent furieux. La chaleur suffocante de la matinée faisait, du reste, prévoir un violent orage, qui ne tarda pas à éclater. Vers 2 heures, de grosses gouttes de pluie commencèrent à tomber. Un véritable déluge d'eau et de grêle inonda bientôt après toute la ville.

Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu des grelons aussi gros que ceux tombés hier. Il y en avait de la grosseur d'une noix. Cet orage a duré une heure; le beau temps et un froid relativement assez vif lui ont succédé.

La nouvelle de l'arrestation de M. Capelle, notaire à Montauban, est confirmée.

On nous écrit de Castelnau-de-Montratier :

Castelnau gardera longtemps le souvenir du deuxième carême prêché dans cette ville par M. l'abbé Benne. Huit années d'un ministère laborieux lui ont donné cette connaissance des âmes qui assure presque toujours le succès de la prédication. Aussi, après une magnifique communion de femmes, nous a-t-il été permis de voir plus de 450 hommes assis à la sainte-table pour y recevoir le Dieu de l'eucharistie.

M. l'abbé Benne est pour nous un vrai missionnaire. Il veut sans doute convaincre l'esprit par la force du raisonnement, ou le charmer par l'élégance et la pureté du style. Mais il tend surtout à gagner le cœur en montrant dans tous ses discours qu'il aime sincèrement ses auditeurs.

Les réunions d'hommes ont dépassé toutes les espérances. Avec quelle religieuse attention n'ont-ils pas écouté cette parole dite avec tout le feu d'un apôtre qui n'a d'autre devise que ces mots : « Dieu et les âmes ! »

Rien n'a manqué à notre fête de Pâques : messe de Bordeaux, vêpres en faux-bourdon chantées par les jeunes gens de la ville, avec le concours de notre conducteur des ponts-et-chaussées : chants religieux habilement exécutés sous la direction des sœurs de l'Immaculée-Conception; orgue tenu par une artiste, Mme de Rigard, dont la réputation est plus que locale; ajoutez à cela un autel richement décoré; 24 enfants de chœur dressés par notre bon directeur des frères de l'Ecole chrétienne, et toute une population de 1,500 âmes, suspendue aux lèvres de l'orateur pour entendre une dernière fois sa parole qui nous était si sympathique, et on comprendra facilement que cette journée compte parmi les meilleurs souvenirs du vénérable curé, M. l'abbé Callé, et des habitants de Castelnau.

Le chapelain nous a dit quelques mots de Rocamadour. Puisse sa voix trouver un écho dans tout le diocèse ! Pourquoi n'irions-nous pas en groupe nous jeter aussi au pieds de la Vierge de Rocamadour, et lui recommander nos affaires, nos familles, notre avenir, notre éternité. Espérons que le chemin de Lourdes ne fera pas oublier celui de notre sanctuaire, et que les paroisses du Quercy seront fières de réjouir par leur présence et leurs pieuses manifestations le cœur de notre Evêque vénéré, et de nos zélés missionnaires.

Un de vos abonnés.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

On nous informe que le 15 du courant une représentation extraordinaire sera donnée au bénéfice de M. Boutines. Cet excellent directeur dont la campagne a été si malheureuse par suite de la concurrence inattendue des cafés-concerts, verra nous l'espérons une foule nombreuse et sympathique accourir à cette représentation qui doit présenter un intérêt exceptionnel.

Demain Dimanche, 8 avril 1877

La Tour de Londres

Drame en 5 actes.

Aux Viticulteurs (1).

Nous avons constaté l'audace du commerce bordelais et les moyens par lesquels il est parvenu à fausser, l'enseignement, à notre préjudice, dans les lycées et dans les nombreuses écoles qui en adoptent les livres. Il faut compter beaucoup sur la crédulité publique pour oser enseigner partout que les forêts de pins de la Gironde produisent d'excellents vins et que sur nos crus du Lot on ne trouve que de l'eau.

Grâce aux titres de leurs auteurs et à l'âge inexpérimenté de ceux à qui on s'adresse, de telles absurdités sont enseignées publiquement depuis plusieurs années. Quand ceux par qui les intérêts généraux sont lésés, sont puissamment appuyés, chacun attend des autres qu'ils osent dire tout haut ce qu'ils pensent tout bas. En attendant l'erreur s'accrédite. Il importe que nous usions, au plus tôt, de tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour flétrir de telles habiletés et en obtenir la cessation. Il faut que la carte vinicole de l'Atlas de M. le secrétaire de la Société de géographie commerciale de Bordeaux soit rectifiée.

J'ai démontré d'une manière irréfutable que le département du Lot occupe en réalité une des premières places relativement à la quantité de vin. Je me propose aujourd'hui d'établir notre supériorité quant à la qualité.

On a représenté nos vins comme bons seulement à donner de la couleur. La chose était facile. Il n'y avait qu'à exagérer leur coloration et ne parler ni de leur goût délicat, ni de leur alcoolisation naturelle exceptionnelle. Le public a dû en conclure que tout leur mérite consiste dans la couleur ; et comme les gourmets tiennent premièrement au goût, ils se sont persuadés que nos vins ne sont bons qu'à falsifier. Cette erreur a pu s'accréditer d'autant plus facilement que nous avons laissé donner à nos vins le nom de vins de *coupage*, nom qu'il a été facile d'exploiter. D'où des préjugés dont on trouve des traces partout. Ainsi on lit dans la *Défense* du 6 avril 1877 :

« Certains vins de Cahors se vendent d'autant mieux qu'ils sont plus colorés ; ils sont dénommés vins de 3, 4 ou 5 couleurs, selon qu'ils peuvent donner la couleur des vins rouges ordinaires à 3, 4 ou 5 fois leur volume de vin blanc. »

Ces exagérations rappellent le pondeur de La Fontaine. Le même journal ajoute :

« Certains cépages cultivés dans divers pays, et notamment aux environs de Coutras (Gironde), produisent des vins blancs qui ne valent pas plus de 8 à 10 francs l'hectolitre. C'est comme de l'eau légèrement alcoolisée et sucrée. »

« Les vins blancs, que beaucoup de personnes refuseraient, sont convertis en vins rouges par l'addition des vins de Cahors. »

Au moins devrait-on dire quelle valeur acquièrent les vins ainsi améliorés par les nôtres, et ne pas parler de nos vins dans un article sur les falsifications.

Heureusement la supériorité de nos crus est telle que nous allons la voir reconnue par ceux-là même dont nous avons tant à nous plaindre. Si l'*Atlas classique* fausse, à notre détriment les faits les plus palpables et tombe dans les erreurs les plus ridicules, le *Bulletin* destiné spécialement aux membres de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux, tient un autre langage, et cela, non pas dans un article quelconque, mais dans le mémoire le plus considérable de tout le Bulletin, un travail de 122 pages, signé par sept des principaux sociétaires.

Le mémoire s'exprime ainsi :

« Cette industrie (Distilleries de vins), qui avait autrefois son importance dans les arrondissemets de Blaye, de Libourne et dans l'Entre-deux-Mers a aujourd'hui presque entièrement disparu. Son anéantissement a coïncidé avec le développement de la fortune agricole du département, en 1853 (année qui vit aussi commencer les ravages de l'oïdium). A cette époque les vins d'enrageat qu'on payait 40 à 60 fr. le tonneau nu, furent tous achetés pour être coupés avec les vins rouges du Midi, et payés jusqu'à 250 fr. le tonneau. Les brûleurs purent alors éteindre leurs feux. »

Quels sont ces vins de coupage désignés vaguement, et pour cause, comme vins du Midi? Il ne peut être question de ceux que l'on ne peut guère utiliser qu'en les transformant en alcool, ni de ceux qui ne peuvent se vendre sans recourir soit à la fuchsine, soit à une alcoolisation artificielle. Aussi M. le Secrétaire de la Société commerciale a-t-il été généreux de teinte vineuse pour ces départements où MM. les Bordelais n'ont rien à prendre, et desquels ils n'ont rien à redouter. Il ne peut être question non plus des vins blancs de quelques bons crus qui, comme Gaillac et Frontignan sont disséminés çà et là, pareils à des oasis. Il est de toute évidence que les vins de coupage dont parle le mémoire, sont les seuls vins du Lot.

Or, des vins qui peuvent ramener de 50 à 250 francs, les vins bordelais sont nécessairement des vins auxquels il ne manque que d'être connus et pris de première main pour rivaliser victorieusement avec les meilleurs vins du Médoc et de Graves.

Je n'insiste pas, nous sommes coupables envers le public en cédant nos vins pour les faire falsifier à Bordeaux.

A. Bonabry.

1. Voir le *Journal du Lot*, 27, 31 mars, et 7 avril.

2. *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, année 1874-1875, n° 1, p. 77.

Nous communiquons à nos lecteurs la lettre suivante d'un maire du Puy-de-Dôme :

Monsieur Bonabry,

C'est, sans doute, à mes Causeries entre Vignerons, publiées par le *Moniteur du Puy-de-Dôme* et par le *Journal de la Vigne*, que je dois l'honneur de la communication que vous avez bien voulu me faire en m'adressant le *Journal du Lot*. Votre article intitulé : *Aux Viticulteurs*, me révèle un fait que j'ignorais absolument, un danger que j'étais loin de soupçonner et que peut nous faire courir l'ambition effrénée de MM. les commerçants bordelais en train d'accaparer, sinon pour leur plus grande gloire, du moins pour leur plus grand profit, tous les vins de France, y compris ceux du Lot et de l'Auvergne.

Depuis un temps immémorial le commerce girondin vendait des vins de la Drôme, de l'Hermitage sous l'étiquette de vin de Bordeaux, tout le monde le savait, mais qui diable aurait pu jamais penser qu'un jour viendrait où nos produits de Cahors, de Chanturgue, de Dallet iraient se faire débaptiser sur les bords de la Garonne et de là partiraient, sous les noms d'emprunt de St-Emilion, de St-Estiphe, etc., etc., pour aller figurer sur la table des plus fins gourmets de l'univers entier ? O toute puissance de sainte réclame ! Une simple planche d'atlas représentant la France viticole, planche arbitrairement coloriée en rouge, en jaune, en vert d'eau suffirait pour accomplir ce miracle ! O génie gascon, voilà bien de tes traits ! et comme te voilà parfaitement peint par toi-même quand tu veux faire croire que sans la Gironde la pépie régnerait sur la terre ! !

Qui dit trop ne dit rien, assure un proverbe, et les proverbes ont toujours raison. Il ne faut donc pas, Monsieur, nous effrayer outre mesure de ces agissements de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, maintenant surtout que, grâce à vous, ses desseins sont percés à jour. N'est-il pas évident pour tout le monde qu'il n'y a là qu'une gasconnade de plus à enregistrer et que, loin de nous être préjudiciable, elle peut tourner à notre avantage, car elle créera fatalement une rivalité, une concurrence entre le commerce bordelais et le commerce parisien. Ce dernier est depuis trop longtemps déjà habitué à s'alimenter des vins de grande consommation que lui fournissent le Lot, l'Auvergne et autres contrées pour s'incliner sans mot dire devant les prétentions exhorbitantes du premier, pour consentir à le laisser seul maître de la place, pour se résoudre à n'acheter que de seconde main. Le négociant parisien qui, sans contredit, doit savoir compter pour le moins aussi bien que le négociant bordelais, ne préférera-t-il pas toujours traiter directement avec le producteur, serait-il assez sot pour abandonner la meilleure part de son bénéfice à un intermédiaire quelconque, cet intermédiaire fut-il le négociant le plus gascon de tous les gascons de l'illustre province de la Guienne.

Rassurons-nous donc, Monsieur, et tenons pour certain que la Société de géographie commerciale de Bordeaux ne parviendra jamais, quoi qu'elle dise, quoi qu'elle fasse, à abroger le privilège, à changer les us et coutumes de Bercy, de la Rapée. C'est là, là seulement que continuera de s'effectuer l'étonnante, la merveilleuse, la miraculeuse transformation des vins d'Auvergne, du Lot et alibi en Bordeaux, Bourgogne, Hermitage, etc., et cela jusqu'à la consommation des siècles, et en dépit des efforts, et malgré tous les atlas viticoles édités par la susdite Société.

Je termine en vous priant, Monsieur, de recevoir mes remerciements pour l'avis que vous m'avez fait parvenir, et d'agréer l'assurance des meilleurs sentiments de votre très-humble et obligé serviteur.

Daguillon.

Joze, par Maringues, le 2 avril 1877.

P. S. — Je vous autorise, Monsieur Bonabry, à faire de cette lettre tel usage que vous jugerez convenable, dans l'intérêt de la cause que nous défendons.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 31 mars au 7 avril.

Naissances.

Pouzergues, Jean-Louis, faubourg Labarre.

Liauzu, Dieudonné, rue du Coin-de-Lastié.

Astruc, Léonie-Rosalie, rue Darnis.

David, Henri, à Toulousque.

Mariages.

Caumon, François et Tauran, Marie.

Décès.

Despons, Jean-Louis, 8 mois, rue des Elus.

Delsol, François-Noël, 15 mois, rue Valentré.

Sfichelerw, Jean, tonnelier, 68 ans, célibataire, Hospice.

CALENDRIER DU LOT. — *Mars.*

Jour	Jours	FOIRES.
8	Diman.	
9	Lundi.	Lacapelle-Marival, Cazillac, Albas. Mauroux.
10	Mardi.	Castelfranc, Cajarc, Latronquière, Puybrun.
11	Mercr.	Creysse.
12	Jeudi.	Castelnau, Catus, Touzac, Bretenoux, Mayrinhac, St-Sozy.
13	Vend.	
14	Samedi	L'Hospitalet, Montcabrier.

Lunaisons du mois de Mars.

D. Q. le 5, à 4 h. 39 du soir.
N. L. le 13, à 5 h. 58 du matin
P. Q. le 20, à 7 h. 46 du soir.
P. L. le 27, à 4 h. 45 du matin.
Les jours croissent de 1 h. 43 m.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Bourse de Paris

Cours du 7 Avril.

Rente 3 p. %.....	72.85
— 4 1/2 p. %.....	103.25
— 5 p. %.....	108.15

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 6 Avril	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.340 »	3.340 »
Crédit foncier.....	605 »	608 75
Orléans-Actions...	1.080 25	1.116 25
Orléans-Obligations.	339 75	340 »
Suez.....	711 25	716 25
Italien 5 %	73 45	73 25

Le Musée pour Tous.

Le septième numéro du *Musée pour Tous*, qui paraît aujourd'hui, contient à sa quatrième page, deux dessins de H. Pille.

Voici le sommaire de ce numéro :

Texte : Chronique : Edouard Drumont. — Jardin de Banlieu (poésie) : Paul Arène. — Une sœur de Don Juan (nouvelle) : Maxime Rude. — Nos deux photographies. — Pressé pour le Salon (suite) : Dessin de Pille, texte de Face.

Photographies : *Bouquet à Chloris* et *Victoires et Conquêtes* de Worms.

Envoi du 1er n° contre 2 francs en timbres-poste. L. Baschet, 126, B. Magenta.

(*Voir aux Annonces*).

TOUR DU MONDE, *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 848e livraison. (7 avril 1877). — *Texte* : Expédition polaire suédoise, sous la direction de M. le professeur A. E. Nordenskiold. 1875. Texte et dessins inédits. — Onze dessins de Riou.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 227e livraison (7 avril 1877). — TEXTE : Scènes historisques, par Mme de Wit (née Guizot). — Les abeilles : Conte attique, par Adolphe Aderer. — Nos colonies : Taïti, par Louis Rousselet. — Heur et Malheur, par Emma d'Erwin. — Avril, par Albert Lévy. — A travers la France : Bergerac, par A. Saint-Paul.

Dessins : Sahib, G. Saint-Elme. Riou, Castelli et Richner.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 40 (31 mars).

Le service d'état-major et le rapport de la commission du Sénat. — Esprit et caractère de l'enseignement supérieur de l'Académie de guerre de Berlin. — Théorie de la vision, par M. Ernest Naville. — L'agriculture dans les républiques de l'Amérique latine. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

* * *

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 40 (31 mars).

L'art et le christianisme dans les deux premiers siècles, par M. Edmond de Pressencé. — Les Français dans l'Inde ; Lally-Tollendal, par M. Paul Gaffarel. — Histoire contemporaine, récentes publications. — Académie des sciences morales et politiques : Prix décernés en 1877 ; concours proposés pour 1878 et 1879. — Paris protestant, par M. A. Decoppet. — Causerie littéraire. — Nécrologie : Walter Bagehot. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

LA REVUE DE FRANCE

du 1er avril 1877, contient les articles suivants :

Duc de Gramont. — La Révolte de Gênes en 1849.
Comte G. de La Tour. — Les Zrinyi, étude sur les luttes des Turcs et des Hongrois au XVIe et au XVIIe siècle (fin).
Louis Enault. — La Veuve (suite).
Adolphe Jullien. — Le Monde et l'Opéra en 1735.
Léonce Dupont. — Tours et Bordeaux, souvenirs de la République à outrance (suite).
Henri Thiers. — La vérité sur la crise lyonnaise.
Paul Bonnaud. — Quelques mots sur le nouveau président des Etats-Unis.
Auguste Lepage. — Les corporations ouvrières à Constantinople.
Chronique. — Théâtres, par Louis Enault. — *Bébé*. — *Le Joueur*. — Géographie et Voyages, par Richard Cortambert. — Sciences, par Jean l'Ermite. — Cours et Tribunaux, par E. Demay. — Finances, par G. C. — Notices bibliographiques. — Chronique politique, par Louis Texte.

Bureaux : 16, rue des Saints-Pères, *Paris.*

CHRONIQUES DU LANGUEDOC

Revue du Midi, historique, archéologique, littéraire et bibliographique.

Sommaire du n° 73. 20 mars 1877.

Lettres du Grand-Sceau (suite). — Pièces fugitives : *Les Exploits de Mathieu Merle* (suite et fin). — Table des matières et frontispice du troisième volume.

On s'abonne par l'envoi d'un mandat sur la poste à MM. RICARD Frères, 5, Place Petit-Scel, à Montpellier.

Hernies Guérison radicale par les nouveaux appareils et traitements de M. Ch. de Thomis Biondetti, herniaire spécialiste de Bordeaux, qui sera, avec un assortiment à consulter, le 19 avril à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, de 10 heures du matin à 3 heures du soir; se rend sur demande à domicile traite par correspondance (affranchir), et avertit qu'il ne prolonge pas son séjour au delà du jour fixé.

La plupart des maladies des enfants sont occasionnées par la dentition. Le seul remède qui en éloigne tous les accidents, diarrhées, convulsions, insomnies, etc., est la **poudre américaine** du Dr Frémont. Quelques légères frictions avec le doigt imprégné de cette poudre inoffensive du reste, suffisent pour faciliter la sortie des dents et en calmer la souffrance. — Une boîte est expédiée franco partout contre 3 francs par M. Freyssinge, pharmacien dépositaire, 97, rue de Rennes, Paris.

AU
PETIT St-THOMAS
27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac et 25, rue de l'Université
PARIS

La Maison du **Petit Saint-Thomas**, la plus ancienne des grandes maisons de nouveautés de Paris, doit sa réputation universelle au bon goût et à l'immense variété de ses assortiments.

La première, elle a mis véritablement en pratique le système de « **vendre toutes les marchandises à très-bon marché et entièrement de confiance.** » Ce principe, invariablement appliqué et complété par un soin constant de tout faire concourir à la satisfaction absolue de sa clientèle, permet au public d'apprécier les sérieux avantages que la maison du **Petit Saint-Thomas** ne cesse d'offrir, et justifie la vogue méritée et persistante dont elle est en possession depuis si longtemps.

ENVOI FRANCO
d'Echantillons, Catalogues et Dessins.
ENVOIS FRANCO
à partir de 25 francs
DANS TOUTE LA FRANCE

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

INSTITUTION MUSSET
TOULOUSE
44, Place de la Visitation (37e année)
Dirigée par M. Ch. MUSSET
DOCTEUR ÈS-SCIENCES
Le 15 avril réouverture des cours préparatoires aux divers baccalauréats.

L'anti névralgique russe, l'anisine-Marc, dont nous avons parlé est considéré comme la plus belle découverte du siècle dans la science d'hygiène. Supprimer *en un clin d'œil* toute douleur névralgique, migraines, maux de dents, etc., c'est rendre des millions d'être humains à la vie. Après renseignements pris, nous sommes heureux de pouvoir donner l'adresse et le prix de ce précieux produit. On n'a qu'à adresser 5 fr. 50 en timbres-poste ou en mandat à l'administrateur de l'Anisine-Marc, 22, rue Le Peletier, à Paris, pour recevoir franco par la poste un flacon avec instruction.

Pour tous les extraits et articles non-signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

L. BASCHET, *Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris*

LE
MUSÉE POUR TOUS

Revue de *Littérature* et *d'Art*, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1° De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;

2° De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et Ce, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 *fr.* 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris		Départements	
Un an	100 fr.	Un an	117 fr.
Six mois	50 fr.	Six moix	60 fr.
Série de 5 numéros	11 fr. 25	Série de 5 nnméros	12 fr.

On souscrit : *à Cahors*, chez GIRMA, libraire.

MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
DIDIER, *20, boulevard Poissonnière*, Paris.
GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les **Maladies de l'estomac** (*Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies*), de **celles des Intestins et du Foie**, des **Dartres**, des **Hémorrhoïdes**, des **Congestions**, des **Constipations opiniâtres**, des **Rhumatismes**, des **Affections utérines**.—MM. Trousseau et Pidoux, dans leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.
Dépôts à Cahors, Vinel pharmacien ; à Figeac, Houillé, épicier.

FER BRAVAIS (Fer Dialysé Bravais)
Seul adopté dans tous les Hôpitaux
Ordonné par tous les principaux Médecins
ANÉMIE, CHLOROSE, ÉPUISEMENT
PERTES D'APPÉTIT, PAUVRETÉ DU SANG
FLUEURS BLANCHES, CONSOMPTION

3 Méd., Exp. de Paris, Bruxelles, Philadelphie de France et de l'Etranger, pour combattre :
DÉBILITÉ, FAIBLESSE DES ENFANTS
LYMPHATISME, DIGESTIONS DIFFICILES
Névralgies, Stérilité, Palpitations, etc.

Le Fer Dialysé dont M. Bravais a créé la vraie formule (fabriqué d'après les données qu'il possède seul et avec des appareils spéciaux), ne peut être imité. Il ne peut être que contrefait. Le public est donc prié d'exiger sur la *capsule*, *l'étiquette ou le flacon*, le nom, la signature et la marque de fabrique ci-contre, comme garantie.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce produit incomparable est de citer les appréciations du *FER DIALYSÉ BRAVAIS* émises par les premiers médecins de France et même de l'Europe :
« Bien que personne ne puisse assigner de limite aux découvertes de la science, dit un de ces médecins, je doute qu'on puisse jamais trouver un ferrugineux d'une efficacité plus énergique, plus absolue que le Fer dialysé Bravais, possédant des avantages supérieurs à tous les ferrugineux, sans avoir un seul de leurs inconvénients. »
(*Envoi de la Brochure franco*)

DÉPÔT PRINCIPAL A PARIS
13, rue Lafayette
(*Quartier de l'Opéra*)
Usine et Fabrique à Asnières

Se trouve dans les principales Pharmacies de France et de l'étranger, où l'on trouve aussi le Sirop, les Pilules, la Liqueur et les Pastilles de Fer dialysé Bravais.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG
Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des *reconstituants*. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les *ferrugineux*, les *phosphates*, la *pepsine*, la *viande crue*, le *quinquina*, etc. — **4 fr.** le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables.—Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel

ASTHME !! ASTHME !!
L'efficacité des **Cigares JOY** est aujourd'hui *incontestable*, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. — Pharmacie anglaise, ROBERTS et Ce, place Vendôme, 23, PARIS.— Prix : 3 fr. 25 ; 10 boîtes, 26 fr. *franco* contre mandat.

4 FR. PAR AN — *QUATORZIÈME ANNÉE* — 4 FR. PAR AN
LE
MONITEUR
DES
TIRAGES FINANCIERS
Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de **6,000,000** de fr.
Paraît tous les Jeudis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :
Causerie financière. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer.— Chronique des valeurs. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes des tirages autorisés. — Bourses de Paris, Lille, Lyon et Marseille.

PRIME GRATUITE
OFFERTE A TOUT ABONNÉ NOUVEAU :
LE
CALENDRIER-MANUEL
DU CAPITALISTE
pour **1877**
VOLUME TRÈS-COMPLET ÉDITÉ AVEC LUXE
CONTENANT :
Des indications pratiques générales à l'usage des capitalistes et des rentiers, — des renseignements détaillés sur toutes les valeurs, — les plus hauts cours et les plus bas cours cotés en 1876, — l'époque de chaque tirage, — le revenu des dernières années, — l'échéance des coupons, — le taux et la période de l'amortissement,—un tableau synoptique complet de toutes les valeurs à lots autorisées, etc.

ON S'ABONNE
Pour 4 fr. par an
AU
MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS
16, rue Le Peletier, Paris
On peut envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS.—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la Cie concessionnaire :
PARIS, 22, Boulevart Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux-minérales, Droguistes et pharmaciens.

8e année.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE et DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque Numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. Correspondce étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.
4 fr. par AN — 4 fr. par AN
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8°.
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

PHARMACIE St-SEVEZ
PLACE DU MARCHÉ
EN FACE LA CATHÉDRALE
A CAHORS

M. St-SEVEZ a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de rouvrir sa Pharmacie qu'il avait fermée, pour gérer la *Pharmacie Centrale*, depuis la mort de M. Vinel.

Sa Pharmacie se recommande, comme par le passé, par la qualité de ses médicaments, les soins et la rigoureuse exactitude apportés à l'exécution des ordonnances de MM les médecins.

On trouvera à la PHARMACIE St-SEVEZ, tous les produits spéciaux pharmaceutiques et hygiéniques, ainsi que toutes les Eaux minérales françaises et étrangères.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Cie
33, rue de Fleurus, à Paris.
LIBRAIRIE — MUSIQUE

CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL
CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition,
PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS
Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.
Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de payement, sans augmentation de prix.
DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de **toutes les Publications musicales** éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.
Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi; doigtée par *Moscheles*, soit 11 volumes grand format. Prix..... 80 fr.
Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le **SIROP de BLAYN** aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 f. et 4 f.
RHUMES CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les **SIROP** et **PATE de BLAYN** aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 1f 50 la bte
BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pheies de France et de l'étranger.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES
Accord et réparaton. — Vente, échange et locaton.